

CAHIER DES CHARGES DES CLUBS ORGANISATEURS

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SAISON 2020-2021

PARTICIPATION FINANCIERE

Le Comité Départemental (CODEP67) de badminton versera une compensation financière de 300€ pour le week-end.

INSTALLATION SPORTIVE

NOMBRE MINIMAL DE TERRAINS

- Championnat départemental sénior simple : 10 terrains ;
- Championnat départemental sénior double : 10 terrains ;
- Championnat départemental jeunes : 12 terrains.

CARACTERISTIQUES DES GYMNASES

Critères	Caractéristiques
Disponibilité	De 08 h 00 à 22 h 00 le samedi De 08 h 00 à 19 h 00 le dimanche
Gradins	Souhaitables
Accessibilité des salles	Moins de quinze minutes l'une de l'autre en voiture

BESOIN MATERIEL

Le matériel à prévoir par le club est le suivant :

- Sonorisation et micro ;
- Tables et chaises (table de marque + buvette) ;
- Matériel de bureau (15 stylos, gros scotch, agrafeuse, gomme, ciseaux, surligneurs, ...)
- Numéro des terrains ;
- Plaquettes pour les feuilles de match ;
- Bacs pour les affaires des joueurs (1 bac par joueur → 2 bacs par terrain pour du simple, 4 bacs par terrain pour du double) ;
- Bacs pour les volants usagés (1 bac par terrain) ;
- Une serpillère par terrain ;
- Un grand balai ;
- Un mètre ruban ou une toise contenant les indications des hauteurs des filets (poteaux et centre du terrain, y compris hauteur poussin) ;
- Poteaux et filets en bon état ;
- Matériel informatique (un ordinateur, une imprimante et une ramette de papier par salle) ;
- Un podium
- Une trousse de secours par salle.

RESSOURCES HUMAINES

Le club organisateur s'engage à :

- Fournir trois bénévoles par table de marque sur l'ensemble du week-end ;
- Installer et désinstaller le plateau de jeu ;
- Maintenir en état le plateau de jeu tout au long du week-end ;
- Gérer l'affichage obligatoire tout au long du week-end ;
- Tenir la buvette tout au long de la compétition.

BUVETTE

La buvette est mise en place par le club. Les tarifs doivent être raisonnables. Le club organisateur conservera le bénéfice de la buvette.

Une demande d'autorisation de vente d'alcool doit être formulée auprès de la mairie et l'autorisation de celle-ci doit être remise au juge-arbitre.

Le club organisateur fournit gratuitement la buvette aux officiels techniques ainsi qu'à la table de marque.

DEPOSER SA CANDIDATURE

Tout club du Bas-Rhin peut déposer sa candidature pour l'accueil de l'un des trois championnats en remplissant le Google Forms ci-après avant le 13 septembre 2020, délai de rigueur :

[Formulaire de candidature pour les championnats du Bas-Rhin 2020-2021](#)

La commission compétition délibérera fin septembre et tiendra informé par écrit tous les postulants de la candidature retenue.

MISSION DU CODEP

Un bénévole du CODEP 67 sera présent à chaque étape et veillera à l'application du présent cahier des charges, mais également au bon déroulement de la compétition. Il tiendra la table de marque principale et supervisera la table de marque annexe.

Celui-ci sera également en charge des demandes d'autorisations, de l'envoi des invitations, des inscriptions, des convocations et de la recherche des officiels techniques.

Le CODEP 67 fournira les volants pour les finales ainsi que les médailles. Il transmettra au club le fichier informatique en amont de la compétition.

En outre, le CODEP 67 contactera en amont la presse locale et transmettra le palmarès à l'issue de la compétition.

Si le présent cahier des charges venait à ne pas être rempli, le CODEP 67 se réserve le droit de ne pas verser la totalité de la subvention prévue. Il est possible et préférable de contacter le CODEP 67 en amont de l'organisation de la compétition pour toute difficulté rencontrée sur l'un ou l'autre des points de ce cahier des charges.

Geoffroy LETTIER

Pour la commission compétition